

Initiatives ministérielles

motion en première, deuxième et troisième lecture la même journée, chose que nous allons faire.

En conclusion, je dis que ce pays, le Canada, autant divisé qu'il peut l'être, ne l'est jamais à cause du Québec, et que nous souhaitons, au Québec, que le reste du Canada se développe à l'image qu'ils veulent bien se donner, en autant que l'on permettra et que l'on acceptera que le Québec, que les citoyens et les citoyennes du Québec puissent se développer à leur image.

[Traduction]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Français]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le lundi 1^{er} février 1993.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous sommes prêts à donner notre consentement. Si nous avons le consentement unanime, nous sommes prêts à voter immédiatement, car les trois partis sont en faveur.

M. Clark (Yellowhead): Si le député veut reconsidérer son objection, nous sommes prêts à avoir la question posée encore une fois, et nous sommes en faveur d'un vote immédiatement.

[Traduction]

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, nous avons souhaité qu'il y ait un vote en cette Chambre, mais nous sommes prêts à consentir à ce que le vote se tienne immédiatement. Si le vote a lieu, nous, du Bloc québécois, voterons en faveur.

Mme le vice-président: Malheureusement, l'honorable député, en requérant un vote en ce moment, a oublié qu'à moins qu'il y ait consentement unanime, cette Chambre ne procède jamais à un vote le vendredi. Le vote est toujours reporté, donc, à moins d'avoir le consentement unanime.

[Traduction]

M. Dingwall: Madame la Présidente, si vous me permettez de faire une observation, lorsque la présidence a lu la motion voulant que la question soit maintenant mise aux voix, cela signifiait simplement, et je le dis à mes collègues favorables à la motion, que nous aurions l'occasion de voter sur la question présentée.

Je suis heureux de voir que mon collègue qui a parlé au nom du Bloc québécois souscrit à cela.

Si la présidence devait demander l'accord de la Chambre pour poursuivre le vote sur la motion, je crois qu'elle recevrait un consentement unanime à cette fin, à moins, bien entendu, que cinq députés se lèvent et s'opposent à cette nouvelle motion. Si les députés voulaient bien comprendre, je crois que nous pourrions aller de l'avant avec le vote, ce que tous les députés souhaitent à mon avis et ce dans le plus bref délai possible.

M. Nowlan: Madame la Présidente, vous avez déjà mis la question aux voix. Cinq députés se sont levés pour demander le vote par appel nominal, et vous avez déclaré que, conformément au Règlement, comme nous sommes vendredi, le vote serait différé.

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, il faut toujours interpréter le Règlement.

Selon ce que j'ai vu, cinq députés se sont levés, dont deux qui n'ont peut-être pas bien compris toutes les conséquences de leur geste à ce moment-là. Si j'ai bien interprété les interventions des députés de cette Chambre qui appartiennent au Bloc québécois, ils voulaient vous demander, en votre qualité de Présidente, de reconsidérer leur vote qui avait fait que nous n'avons pas pu régler cette question.

Si seulement trois députés s'opposent, il est possible de poursuivre, mais s'il y en a cinq, c'est impossible. Les députés du Bloc québécois étaient d'accord pour que nous votions là-dessus; par conséquent, la seule opposition aurait été celle des indépendants et du Parti réformiste. Puis-je vous demander, madame la Présidente, de